

**ANNEE 2017**

**DELIBERATION N°**

**20170006**

**SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 2017**

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 17

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÏY.  
Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECARTE.

Ont donné pouvoir : Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Dominique GALLOT), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Chantal BONZON), Dominique VIGIER (pouvoir à Pierre SORHAITS), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Marie-Dominique GAY).

Absent(s) excusé(s) : Philippe BIGOTEAU, Sophie DELETTRE.

Secrétaire de séance : Francis DAVRIL.

**Objet : Demande d'honorariat du docteur Georges PÉNAUD, ancien Maire de Bassussarry.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, une demande tendant à conféré l'honorariat à M. Georges PÉNAUD, ancien Maire de Bassussarry, en vertu de l'article L 2122.35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que "*l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune*".

Monsieur Georges PÉNAUD a exercé les fonctions de Maire de Bassussarry, de 1959 à 1995, comme retracé dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**DECIDE** de demander à Monsieur le Préfet de conférer l'honorariat à M. Georges PÉNAUD, ancien Maire de Bassussarry.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



*Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : 07/04/2017*